



C4.3 Gratuité des transports en commun

Ressources & Modalités

Les différents réseaux de transport en commun de l'île ont leur propre tarification, de même étant de la compétence des communautés de commune, on observe des disparités de tarification "solidaire" d'une communauté à une autre.

Aussi l'évolution des transports en commun et l'extension de zones desservies font augmenter les charges d'exploitation rapidement. Tant et si bien que la part contributaire des usagers au transport en commun s'élève en moyenne à 12% dans les petites collectivités et à 20% dans les métropoles. Sans compter que le service du transport en commun est par nature déficitaire, et donc survit principalement des subventions publiques (voir les lois de finance et loi de finance rectificative).

Les exploitants et les collectivités gérantes des transports en commun font le choix de ne pas augmenter les tarifications des transports en commun pour les usagers. Plusieurs pistes ont été évoquées afin de pallier le déficit de ce service, écotaxe, taxe écologique, financement par les entreprises etc..

Certaines collectivités comme Dunkerque, Chartres, Montpellier (le weekend), Rouen etc. , soit 35 villes françaises ont adopté la gratuité des transports en commun. Le bilan semble positif sur le taux de fréquentation, cependant il est encore trop tôt pour avoir un bilan financier de ces opérations.

Organisations



Région
Réunion



Département
Réunion



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

FNTR

Autres:

Municipalités

Collectivités territoriales

Acteurs du transport

Faisabilité & Budget

Les subventions publiques composent la majorité des frais d'exploitation des transports en commun, et la part usager tend à se réduire au fur et à mesure des investissements et de l'amélioration portée aux réseaux de transport, d'une part. D'autre part, les politiques d'aide au financement des transports en commun des institutions locales créent des inégalités (le pass Imagin'R de la RATP est gratuit pour les mineurs résidents de Paris intra-muros et non pour les jeunes de banlieue). Considérant que le service public de transport est déficitaire par nature, que les deniers publics sont les principales ressources de ce service, nous proposons de tendre vers une mutualisation totale du financement des transports en commun.

Avant d'opter pour une gratuité totale, les collectivités qui tendent à cela expérimentent plusieurs cas de figure : gratuité le week-end, gratuité pour les moins de 25 ans, gratuité selon critères sociaux, gratuité selon le statut salarial, etc. Une mise en place progressive de la gratuité est alors envisagée. La Cirst propose déjà les transports scolaires gratuits pour la rentrée prochaine par exemple et de nombreuses collectivités proposent une tarification particulière sur la base de critères sociaux. La question du financement de la part usager qui manquera se pose.

Plusieurs leviers et solutions se présentent : L'écotaxe dans sa version régionalisée qui a été adopté par l'Assemblée nationale en mars 2021, une mise en place de parking relais avec abonnement, une extension des stationnements payant à tous les centres-villes de l'île qui financera les transports en commun, ou tendre vers une augmentation de la TASCOM. Afin de ne pas désertifier les centres-villes une modification des PLU devra être effectuée concernant les grandes surfaces afin de réduire les places de stationnement.